

Étudier aujourd'hui les phénomènes de radicalisations violentes et les politiques de lutte

Synthèse

Journée jeunes chercheurs et jeunes chercheuses

CNRS – 3, rue Michel-Ange
Paris, le 21 novembre 2025

Étudier aujourd'hui les phénomènes de radicalisations violentes et les politiques de lutte

Synthèse

Journée jeunes chercheurs et jeunes chercheuses

CNRS – 3, rue Michel-Ange

Paris, le 21 novembre 2025

Sommaire

Étudier la radicalité : relever les défis de l'accès au corpus de recherche	4
1 - La radicalité : un objet redéfini par les institutions et les personnes engagées dans la radicalisation violente	4
Une définition introuvable ?	
Des différences internationales	
Les qualifications criminelles	
Le refus de l'étiquette « terroriste »	
2 - L'accès aux données et aux terrains sensibles	5
3 - Les entretiens directs	5
4 - Une approche quantitative des données ouvertes	6
5 - L'analyse des verbatims des procès	6
6 - L'étude des acteurs de terrain des politiques de lutte	7
Tableau synoptique des corpus et des méthodologies de recherche	8
Les ressorts de la radicalité	11
1 - Les contextes nationaux et internationaux	11
2 - Les configurations sociales	12
Le poids des territoires et des familles	
Les logiques économiques	
3 - Les ressorts individuels	13
Acteur et "héros" de sa propre histoire	
La radicalité comme soutien psychique	
Les ressorts affectifs	
Les violences sexuelles subies par les femmes	
4 - Formaliser une trajectoire vers l'engagement dans la radicalisation violente	14
La définition judiciaire du basculement	
Les différentes méthodologies de modélisation des trajectoires	
Le genre à l'épreuve de la radicalité	18
1 - D'invisibles à terroristes	18
2 - La mère : monstre, déviante ou victime	18
« Le djihad du ventre »	
Le statut de mère	
L'enfant : entre victime et menace	
3 - Les mères comme levier stratégique de réintégration	19
Rapatrifier, juger, prévenir et sortir de la radicalisation	21
1 - Gestion des « retours » : des réponses européennes divergentes	21
La « strategic distance » anglo-saxonne	
La voie juridique allemande	
France : le choix de la judiciarisation systématique	
2 - Quitter un groupe terroriste : l'exemple de Boko Haram	21
3 - Quand la maternité entrave le désengagement	22
4 - Des acteurs de terrain en première ligne	22
Les « street-level bureaucrates »	
L'intranquillité des enseignants	
5 - Restaurer la capacité de penser ?	22
Une médiation par la philosophie	

Introduction

« Si les voix “anti-sciences” se font plus présentes, se nourrissant parfois en vase clos sur des “groupes WhatsApp” pour se donner “l’illusion d’une vérité”, nous assistons en même temps à l’inverse à une “demande de science” inédite, émanant tant des citoyens que des administrations et du “pouvoir politique” » indique en introduction **Antoine Petit**, Président-directeur général du CNRS, vice-président du COSPRAD.

Il confirme dès lors que le rôle du chercheur est d’apporter des connaissances et des faits pour rationaliser les débats.

Le Président-directeur général souligne l’importance « capitale » du COSPRAD pour aborder la complexité des phénomènes de radicalisation, qui nécessitent impérativement le regard croisé des Sciences Humaines et Sociales (SHS). Il rappelle que le lancement d’un grand appel à projets scientifiques engagé par Alain Fuchs, alors président du CNRS, à la suite des attentats de 2015 a permis de faire comprendre comment les Sciences Humaines et Sociales pouvaient éclairer les événements. Cette initiative a conduit à la création du COSPRAD, constitué en un lieu unique réunissant ministères, administrations, chercheurs et chercheuses ; un espace de dialogue devenu indispensable.

Le COSPRAD repose sur « des bases solides d’une recherche publique reconnue » dont la mission est d’opérer un transfert de connaissances vers les acteurs des politiques publiques, rappelle sa Secrétaire générale **Françoise Paillous**. Elle accueille les jeunes chercheurs et chercheuses avec la nécessité d’ouverture sur ces sujets « certes sensibles » mais dont la recherche renouvelée est indispensable pour continuer à nourrir les connaissances des administrations concernées.

Les travaux présentés par les jeunes chercheuses et chercheurs lors de cette journée « Étudier aujourd’hui les phénomènes de radicalisations violentes et les politiques de lutte » contribuent à faire émerger cette communauté scientifique porteuse de regards variés, innovants et tous pertinents.

« Organisé autour de quatre table-ronde thématiques pour favoriser la réflexion collective, l’objectif principal de cette journée est d’ancrer l’analyse de la radicalisation dans des dynamiques sociales contemporaines plutôt que de la percevoir comme un phénomène strictement exceptionnel » annonce **Antoine Mégie**, coordinateur scientifique. Un autre objectif est de créer une émulation en confrontant des épistémologies et des terrains variés, parfois éloignés les uns des autres.

Face aux départs massifs à la retraite prévus dans les cinq à dix prochaines années, le Président-directeur général du CNRS insiste sur l’urgence « d’investir dans la recherche ». Il se réjouit de voir de jeunes docteurs.es intégrer non seulement le monde académique, mais aussi la haute administration, jugeant essentiel que ces profils irriguent les différents corps de l’État.

L’approche pluridisciplinaire

Un consensus fort s’est dégagé sur la nécessité d’une approche résolument pluridisciplinaire, intégrant les perspectives du droit, de la psychologie, de la sociologie, de l’histoire, de l’économie, de la philosophie, autant d’épistémologies complémentaires dont l’articulation est probablement la condition sine qua non pour saisir la complexité structurelle des engagements radicaux violents et des politiques de lutte. Parmi les disciplines, la linguistique est aussi particulièrement sollicitée pour étudier toutes les « grammaires de l’engagement radical » des espaces numériques lesquels doivent être appréhendés, selon Antoine Mégie, « comme de véritables terrains d’enquête, non pas séparés, mais articulés avec les contextes sociaux qui façonnent les trajectoires d’engagement qu’elles soient individuelles ou collectives ».

Étudier la radicalité : relever les défis de l'accès au corpus de recherche

Les recherches sur la radicalisation violente posent d'emblée un défi méthodologique : celui de l'accès aux données et aux différents terrains d'études. Si l'objet de recherche est catégorisé par l'institution judiciaire, il est également toujours sensible, exigeant de la part des chercheuses et des chercheurs une capacité à surmonter les obstacles pour constituer leurs corpus de recherche.

1- La radicalité : un objet redéfini par les institutions et les personnes engagées dans la radicalisation violente

Qu'est-ce que la radicalité violente ? À partir de quand bascule-t-on dans la qualification de « *terroriste* » ? Comment les individus se perçoivent-ils eux-mêmes ? La recherche sur ce sujet impose une vigilance lexicale constante : le chercheur doit naviguer entre des catégories juridiques souvent multiples qui ne correspondent pas toujours aux trajectoires sociologiques, plus complexes.

Une définition introuvable ?

Sarra Dajean soulève un paradoxe : « *la notion de radicalisation demeure totalement absente du Code pénal* ». En France, la chercheuse ou le chercheur est donc contraint de travailler sur des catégories judiciaires de substitution, telle que l'Association de Malfaiteurs en relation avec une entreprise Terroriste (AMT) criminelle. Ainsi, l'objet de recherche est circonscrit par ceux que l'institution a décidé de désigner comme tels, ce qui ne recouvre pas toujours la réalité sociologique des trajectoires d'engagements.

Le travail de Simon Varaine repose sur une définition utilisée par la [Global Terrorism Database](#) (GTD), produite par l'Université du Maryland : « *une menace ou une utilisation de la force et de la violence illégales par un acteur non étatique, à des fins politiques, économiques, religieuses ou sociales* ». Il précise que cette définition unifiée permet de recenser les événements à partir de sources ouvertes (presse), indépendamment des qualifications pénales retenues par chaque État, tout en recoupant globalement les listes des organisations terroristes établies par l'UE et les États-Unis.

Des différences internationales

Selon Constance Wilhelm-Olympiou, une des difficultés pour appréhender la notion de terrorisme réside dans le flou juridique qui entoure l'accusation de terrorisme dans de nombreux pays. Car cette question relève des législations nationales, ce qui signifie que les accusations sont attribuées en fonction de la politique des procureurs. Elle pointe une « *relative méconnaissance réciproque* » entre les sphères antiterroristes francophones et anglo-saxonnes, obligeant à un périlleux travail de traduction conceptuelle. Dans ce contexte, comment en effet coordonner et harmoniser les poursuites et les peines ? Là où la France judiciaireise massivement pour AMT, l'Allemagne condamne fréquemment pour « *crimes de guerre* ». La définition de l'acte change donc radicalement selon la frontière traversée. La comparaison avec le Royaume-Uni se heurte à une impasse méthodologique. En appliquant une politique de « *strategic distance* » (refus de rapatriement), le cas britannique constitue un terrain « *moins exploitable empiriquement* » que le cas français, l'objet de recherche étant maintenu hors du territoire et difficilement accessible de manière empirique.

Les qualifications criminelles

Face à ces enjeux de définition qui sont depuis toujours au cœur du phénomène de violence politique qualifiée de terrorisme (Isabelle Sommier, 2000), les chercheuses Constance Wilhelm-Olympiou et Janna Behel ont expliqué l'importance d'observer comment les autorités judiciaires et administratives créent de nouvelles grilles de lecture pour appréhender ces acteurs et leur diversité d'engagement. Ainsi pour les femmes par exemple, Constance Wilhelm-Olympiou analyse comment la qualification d'« *AMT criminelle* » a permis d'opérer un

déplacement de la sanction pénale. La justice «*attribue désormais une intention terroriste à des actes domestiques*», expose la chercheuse. Cette «*criminalisation de la sphère domestique*» redéfinit juridiquement la femme: elle n'est plus une victime passive, mais une agente active de la violence logistique (voir partie 3).

Janna Behel rappelle également que le terme TIS (terroristes islamistes) est une catégorie administrative de gestion pénitentiaire qui désigne spécifiquement les «*personnes poursuivies ou condamnées pour des faits de terrorisme*» en lien avec l'islamisme radical. Cette catégorie se distingue de celle des RAD qui concerne les détenus de droit commun suspectés de radicalisation. L'étiquette TIS a donc servi de point de départ pour constituer des corpus, mais selon des approches différentes en fonction des chercheurs et des chercheuses.

Le refus de l'étiquette «*terroriste*»

Enfin, comment les concernés se définissent-ils face à cette labellisation politique, judiciaire et administrative ? Une question soulevée par la salle a permis à Chloé Lala-Guyard d'aborder l'auto-perception des détenus. «*Fréquemment, l'étiquette de "terroriste" est rejetée, même après condamnation*» répond-elle. Les individus opèrent un renversement du stigmate: ils ne se vivent pas comme des bourreaux, mais comme des «*victimes de l'Occident*» ou des «*défenseurs d'une communauté opprimée*». L'engagement agit alors comme une réparation narcissique: «*ceux qui ne se sentent "rien" dans la société acquièrent la possibilité de devenir "tout"*», endossant le rôle du sauveur héroïque plutôt que celui du criminel.

2- L'accès aux données et aux terrains sensibles

Les chercheuses et chercheurs désireux de fonder leurs recherches sur des dossiers judiciaires de personnes condamnées pour terrorisme, les enquêtes en milieu carcéral ou encore des données préfectorales sur les mineurs, ont été confrontés à un refus d'accès, liés aux enjeux de sécurité et de confidentialité de ces informations. *De facto*, leurs recherches ont été impactées. Ils ont donc développé leurs travaux sur des corpus qu'ils ont eux-mêmes conçus, à partir de leur expertise et de méthodologies propres, définies par des données qui ne sont pas facilement quantifiables. Ce corpus repose donc nécessairement sur un croisement de sources diverses pour construire une base empirique robuste:

- données ouvertes;
- données judiciaires formelles: verbatims de procès, dossiers judiciaires, notes d'avocats;
- données qualitatives indirectes: entretiens avec les professionnels (justice, éducation, services de l'enfance), entretiens avec l'entourage amical et familial, sondages

d'opinion publique, articles des médias;

- données qualitatives directes: entretiens avec les détenus en milieu carcéral ou à la sortie.

3-Les entretiens directs

Lorsqu'elles ou ils ont pu obtenir l'autorisation des administrations concernées, les chercheuses et les chercheurs ont pu s'entretenir soit avec des personnes incarcérées ou l'ayant été, soit avec des enfants mineurs de retour de zone irako-syrienne pris en charge par les services de l'aide sociale à l'enfance (ASE), soit avec des victimes des terroristes.

Chloé Lala-Guyard a par exemple mené 71 entretiens avec dix détenus terroristes islamistes (TIS) ou de droit commun suspectés de radicalisation (RAD) et deux sortants. Ces entretiens ont abouti à la co-construction d'une frise chronologique pour valider la signification des événements subjectifs. Son objectif ? Comprendre les bifurcations biographiques de leurs trajectoires (voir partie 2). Pour cela, la chercheuse a développé une méthodologie fondée sur la création d'un espace d'expression confidentiel pour les détenus, distinct du cadre judiciaire.

Charlotte Galland est philosophe mais aussi musicienne. Utilisant ces deux qualités, elle a développé une méthodologie atypique pour analyser certains dispositifs pénitentiaires créés relativement récemment. Ne pouvant accéder aux quartiers d'évaluation de la radicalisation (QER) des prisons, elle a choisi d'intervenir comme bénévole au sein d'une association. La chercheuse a organisé quatre ateliers de philosophie de la musique à la prison de Fleury-Mérogis dans plusieurs quartiers en détention ordinaire au sein desquels elle a été amenée à avoir des détenus lui ayant dit être étiquetés «*TIS*» ou «*RAD*». Elle s'est plutôt placée dans une posture de «*quêteur*», s'opposant à celle de «*l'enquêteur*», pour créer un «*espace tiers*» où le dialogue philosophique est possible et observer des interactions dans un cadre de confiance. Certains détenus lui ont parfois remis des fiches manuscrites restituant ce qu'ils avaient retenu de l'atelier.

Mathilde Marey-Semper, en tant que psychologue clinicienne, a fondé ses analyses sur un matériau clinique accumulé dans le cadre de son activité thérapeutique. Elle a suivi des jeunes signalés en voie de radicalisation ainsi que des personnes «*sous-main de justice*», offrant une perspective unique sur les fragilités psychiques (névrose ou psychose) qui sous-tendent l'engagement. Grâce à un accès direct au terrain carcéral, le travail de Chaïb Benaïssa a reposé sur une triangulation approfondie et longitudinale des sources. Il a mené une sociologie de terrain fondée sur une ethnographie des parcours djihadistes dans des quartiers spécifiques à Bruxelles. Les données recueillies sont obtenues via plusieurs

Étudier la radicalité : relever les défis de l'accès au corpus de recherche

6

types de médiation et reposent sur des entretiens répétés dans le temps. Il croise ainsi un suivi en détention, l'accès aux dossiers judiciaires à travers les avocats, ainsi que des entretiens approfondis et répétés avec des membres de la famille, complétés par des focus groups avec des jeunes encadrés par des travailleurs sociaux. Enfin, Lydie Christelle Belporo a conduit une enquête de terrain longue et délicate au Cameroun entre 2020 et 2022. Son corpus repose sur 37 entretiens réalisés sur trois sites, notamment auprès de leaders communautaires, d'anciens combattants de Boko Haram, pour comprendre les conditions de désengagement (fuites organisées, longues marches), soulignant le rôle crucial des acteurs informels dans la sortie de la violence.

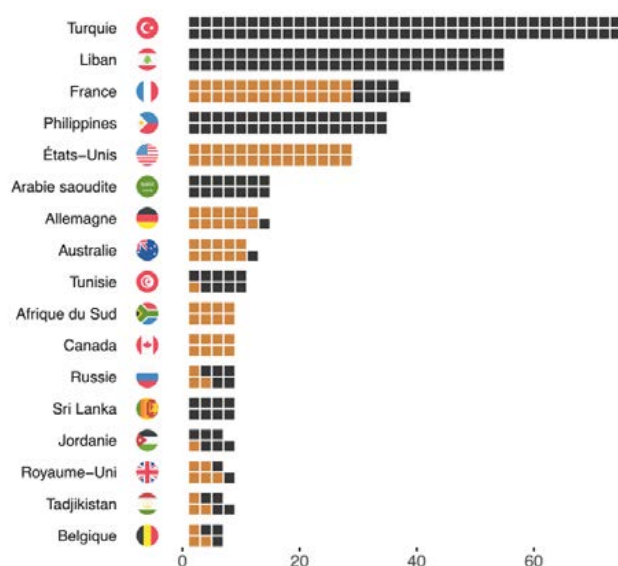
4- Une approche quantitative des données ouvertes

Simon Varaine développe une approche macro-sociologique fondée exclusivement sur l'exploitation de données publiques internationales. S'appuyant sur [la Global Terrorism Database \(GTD\) de l'Université du Maryland](#), il analyse la période 2013-2019 pour identifier les facteurs explicatifs des attentats liés à l'État islamique en Occident. Ses résultats statistiques remettent en cause l'idée d'une France ciblée «pour ce qu'elle est» (ses valeurs laïques ou libérales). En effet, les indicateurs sociaux testés — droit au blasphème, tolérance envers l'homosexualité, consommation d'alcool ou égalité de genre — ne montrent aucune corrélation significative avec le nombre d'attaques. En revanche, l'étude valide l'hypo-

thèse d'une France ciblée «pour ce qu'elle fait». Simon Varaine démontre un lien de causalité robuste entre l'engagement militaire direct (les frappes aériennes en Irak et en Syrie) et l'augmentation du risque d'attentats sur le sol national, la France figurant parmi les pays les plus touchés, aux côtés de la Belgique ou du Danemark, précisément en raison de cet interventionnisme.

5- L'analyse des verbatims des procès

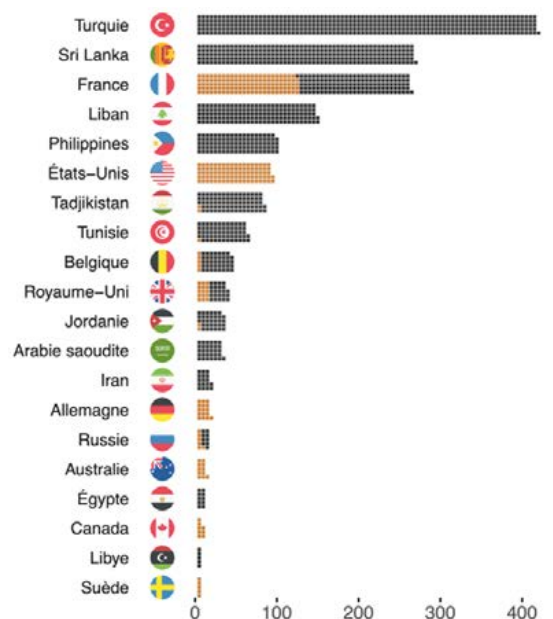
Dans une logique revendiquée d'ouverture et de reproductibilité, Claire Littaye choisit d'assister de 2017 à 2019, à deux procès: celui de Mehdi Nemmouche à Bruxelles ainsi que celui lié à l'attentat à la voiture piégée à proximité de la cathédrale Notre-Dame, impliquant notamment Inès Madani, Ornella Gilligmann et Sarah Hervouët. Ces deux audiences présentent des configurations contrastées, entre mutisme d'un accusé et coopération progressive des prévenues de l'autre. Comptabilisant 135 heures de présence en salle d'audience et dans les «couloirs» où elle a notamment échangé avec les familles de terroristes, elle analyse également les comptes-rendus qu'en font les médias. À ce propos, elle relève une double médiation: «Ce matériau présente l'avantage d'une accessibilité publique et d'un fort cadrage institutionnel, garantissant une forme d'objectivation. Il comporte cependant des limites structurelles, liées à sa nature de source secondaire et à une double médiation — journalistique et judiciaire — qui conditionne la production même des données, issues



Nombre d'attentats sur le territoire du pays

Type d'attaques

■ EI
■ Extremistes d'inspiration djihadiste



Nombre de victimes du terrorisme sur le territoire du pays

Type d'attaques

■ EI
■ Extremistes d'inspiration djihadiste

des interrogatoires et des témoignages en audience». Chloé Lala-Guyard indique s'être heurtée aux mêmes difficultés d'accès aux données, dès lors que son projet initial visait la conduite d'entretiens en milieu carcéral auprès de détenus condamnés pour terrorisme islamiste (TIS). Très rapidement, les contraintes de l'administration pénitentiaire imposent le dépôt d'un dossier formalisant la démarche scientifique, suivi d'un délai d'instruction d'environ un an, rendant impossible l'accès immédiat au terrain. En attendant, elle aussi se rend au procès des attentats du 13 novembre 2015. «*En assistant aux audiences des 14 accusés pendant neuf mois, j'ai adopté une démarche d'enquêtrice ethnographique autour de la question : pourquoi s'engager dans un projet terroriste ?*». L'accès aux témoignages familiaux, aux sources judiciaires et policières, ainsi qu'à certains éléments des dossiers d'instruction, offrait alors un matériau factuel substantiel. Elle complètera plus tard avec des entretiens menés avec une dizaine de détenus dans différentes prisons françaises.

6- L'étude des acteurs de terrain des politiques de lutte

Elie-Louis Tourny, dans une logique de «*recherche-action*», s'est appuyé sur plus de soixante entretiens auprès d'acteurs «*non-sécuritaires*» de première ligne : enseignants, travailleurs sociaux, médiateurs, animateurs. Son objectif est d'analyser le malentendu entre la dimension socio-éducative de la politique publique et la perception massivement sécuritaire qu'en ont les professionnels.

De son côté, Fiona Frattini-Alain a développé sa propre méthodologie pour analyser le continuum de la radicalisation et l'intervention pénale. Ses recherches reposent sur deux enquêtes empiriques complémentaires : d'une part des entretiens d'experts pluridisciplinaires (juridique, politique, aide aux victimes, justice restaurative) pour lesquels elle cherche à capter l'approche opérationnelle de terrain, d'autre part un sondage de l'opinion publique (548 réponses recueillies), traité de manière quantitative, basé sur des scénarios permettant d'évaluer l'acceptabilité de l'intervention pénale à différents stades du continuum. Ce continuum commence avec une phase 0 qui correspond à un événement de vie qui peut arriver à chacun. Celui-ci peut être d'ordre économique, professionnel, familial, etc. et constitue un moment déclencheur qui conduit à une introspection. Cette transformation de la perception de soi peut initier une quête d'identité.

Le traitement judiciaire et pénitentiaire est au cœur des travaux de Janna Behel. La chercheuse raconte comment elle a dû «*pousser les portes des palais de justice pour connaître les dates d'audience et pour*

«*assumer sa légitimité de chercheuse*». Elle a ainsi réalisé 12 entretiens avec des femmes (en milieu ouvert, fin de peine, incarcérées), les croisant avec 50 entretiens avec des professionnels de justice, de la mission de lutte contre la radicalisation violente (MLRV) ou encore de l'aide sociale à l'enfance (ASE), en complétant avec des observations des audiences et des couloirs du palais de justice ainsi que des observations auprès de l'administration pénitentiaire lors de journées de regroupement des professionnels.

Enfin, Elodie Cartier a mené une étude à l'intersection du droit privé et du droit public sur les mineurs de retour de zone. Face à la difficulté d'accès aux données et au terrain (protection de l'enfance, juges des enfants), elle a principalement eu recours à des entretiens auprès de magistrats, d'avocats et de divers acteurs institutionnels. La chercheuse a dû s'appuyer sur ceux qui acceptaient de la recevoir, malgré un faible taux de réponse aux questionnaires.

Idées fortes

- La notion de radicalisation est absente du Code pénal.
- En France, la définition de la radicalisation dépend des catégories judiciaires et pénitentiaires.
- A l'international, les traitements judiciaires et pénitentiaires des terroristes s'inscrivent dans des politiques pénales différentes.
- Les difficultés d'accès aux données et aux terrains sensibles obligent à articuler plusieurs types de sources — directes, indirectes, qualitatives, quantitatives — pour l'établissement de corpus robuste de recherche.

Étudier la radicalité : relever les défis de l'accès au corpus de recherche

8

Tableau synoptique des corpus et des méthodologies de recherche

	Laboratoire / Université	Thème de recherche	Corpus & Méthodologie
Janna BEHEL	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	Genre et traitement judiciaire. Analyse des stéréotypes de genre (le « <i>djihad du ventre</i> », la criminalisation de la sphère domestique) et de la prise en charge carcérale des femmes TIS.	Observations de procès et de réunions de l'administration pénitentiaire; 12 entretiens avec des femmes (revenantes/détenues) et une cinquantaine avec des professionnels.
Lydie-Christelle BELPORO	Université de Montréal	Sortie de la violence et réintégration (Cameroun). Critique des dispositifs onusiens (DDR) et mise en lumière du rôle des acteurs informels (les mères comme « <i>figures de l'ombre</i> ») dans le désengagement de Boko Haram.	Enquête de terrain au Cameroun (2020-2022) : 37 entretiens avec ex-combattants, leaders communautaires et mères; approche ethnographique et criminologie du Sud.
Chaïb BENAÏSSA	EHESS (École des Hautes Études en Sciences Sociales)	Trajectoires d'engagement violent à référentiel politico-religieux (Bruxelles). Analyse des configurations familiales (dont la fratrie), des sociabilités de quartier et des petits collectifs affinitaires dans les processus d'entrée, de maintien et de sortie de l'engagement, en lien avec les contextes des attentats de Paris (2015) et de Bruxelles (2016)	Enquête ethnographique pluriannuelle en région de Bruxelles-Capitale: observations participantes et non participantes (espaces publics, lieux de sociabilité); entretiens approfondis et répétés avec des personnes poursuivies ou condamnées pour terrorisme (en détention et après la sortie), leurs proches et des professionnels; focus groups avec des jeunes de quartiers populaires; analyse et recoupement de dossiers judiciaires.
Elodie CARTIER	Université Toulouse Capitole	Les mineurs de retour de zone. Analyse du statut juridique (nationalité, état civil), de la tension entre protection (enfance en danger) et sécurité (surveillance, fichiers), et des dispositifs de prise en charge.	Entretiens avec des magistrats (juges des enfants), avocats et acteurs institutionnels; analyse des textes normatifs et circulaires.
Sarra DAJEAN	Université Paris-Nanterre	Judiciarisation des femmes et norme pénale. Étude de la mise en œuvre de l'infraction d'Association de Malfaiteurs Terroriste (AMT) et du traitement pénal différencié selon le genre.	Ethnographie judiciaire (observation d'audiences correctionnelles et criminelles); consultation de dossiers judiciaires (via son statut d'avocate); entretiens avec magistrats et avocats.
Fiona FRATTINI-ALAIN	Université de Reims Champagne-Ardenne	Continuum de la radicalisation et réponse pénale. Modélisation des phases de radicalisation (0 à 5) et étude de l'acceptabilité d'une approche restaurative (prévention vs répression).	Entretiens avec une dizaine d'experts pluridisciplinaires; sondage d'opinion publique (548 répondants) basé sur des scénarios fictifs d'intervention pénale.

Charlotte GALLAND	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	La philosophie en milieu carcéral. Analyse des quartiers dédiés (QER/QPR) comme dispositifs foudrains et expérimentation du dialogue philosophique pour sortir de l'assignation «ennemi».	Intervention bénévole (ateliers de philosophie de la musique) à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis en détention ordinaire l'ayant amenée à dialoguer avec des détenus lui ayant dit être classés «TIS».
Chloé LALA-GUYARD	Université Paris-Saclay	Place des émotions dans les trajectoires. Analyse de la «carrière» djihadiste, des bifurcations biographiques et des rétributions émotionnelles et symboliques de l'engagement violent.	Ethnographie du procès des attentats du 13-Novembre (V13); 71 entretiens avec 10 détenus TIS et 2 sortants (PAIRS) menés dans 4 établissements pénitentiaires.
Claire LITTAYE	Université de Technologie de Compiègne	La radicalisation comme processus. Méthode d'élaboration et d'analyse de trajectoires de vie appelée « <i>trajectorisation</i> ». Sortir d'une construction et d'une lecture linéaire et modéliser la trajectoire sous la forme d'un réseau pour identifier les strates, les conjonctions, les ruptures.	Analyse approfondie de 5 trajectoires issues de 2 grands procès terroristes (Mehdi Nemmouche et Notre-Dame); exploitation de 1000 pages de comptes rendus d'audience afin de constituer le matériel biographique constitutif des trajectoires.
Mathilde MAREY-SEMPER	Université Paris Cité	Clinique de la radicalité. Approche psychopathologique différenciée (hommes/femmes, psychose/névrose) et analyse des risques iatrogènes de l'étiquette « <i>radicalisé</i> » sur le sujet.	Matériau clinique issu de sa pratique de psychologue dans une association de prise en charge (suivis thérapeutiques et études de cas).
Élie-Louis TOURNY	Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3	Acteurs de prévention et modèles théoriques. Rôle des acteurs de première ligne (street-level bureaucrates), tension entre éducatif et sécuritaire, et modélisation des phases de radicalisation (modèle Klausen adapté).	Plus de 60 entretiens avec des acteurs de terrain (éducateurs, travailleurs sociaux); revue de littérature des modèles anglo-saxons (Moghadam, NYPD, Klausen).
Simon VARAINE	Sciences Po Grenoble / Université Grenoble Alpes	Géopolitique et terrorisme. Analyse quantitative des facteurs explicatifs des attentats en Occident (lien de causalité entre interventions militaires étrangères et risque d'attentat).	Analyses statistiques multivariées sur bases de données internationales (Global Terrorism Database) couvrant la période 2013-2019.
Constance WILHELM-OLYMPIOU	King's College London (Department of War Studies)	Réponse institutionnelle face aux femmes revenantes. Analyse de l'évolution des politiques de sécurité et de justice (passage de l'invisibilité à la criminalisation systématique et au rapatriement).	Observation de 4 procès aux Assises; entretiens avec acteurs de l'antiterrorisme (France, Europe, USA); analyse de rapports institutionnels et documents juridiques.

Étudier la radicalité : relever les défis de l'accès au corpus de recherche

10

Pour aller plus loin :

Benaïssa Chaïb (2025). *Effets de lieux, effets de groupe et conflits de loyauté : l'engagement djihadiste comme processus d'entrée circonstancielle et sous contrainte.* *Ethnologie française*, 55(2), 217-231. <https://doi.org/10.3917/ethn.252.0217>

Benaïssa Chaïb (à paraître, 2026). *Marginality and ethnicity in European cities: the case of some trajectories of involvement of young Belgian-Moroccans in political violence with Islamic references in Brussels.* In Abbas, Vostermans & McNeil-Willson (dir.), *The Routledge International Handbook on Social Exclusion and Radicalisation*. Routledge.

Programme européen H2020 DARE. *Dialogue About Radicalisation and Equality* (2017-2021), publications et rapports de recherche.

Frattoni Fiona. *The Radicalization to Terrorism Continuum: An Adaptation of Klausen and Colleagues' Model to the French Legal System.* *Handbook of Understanding Terrorism: Forensic Social Sciences Case Studies*, edited by Martine Herzog-Evans and Stephen J. Morewitz, Springer International Publishing, 2024, pp. 57-82. DOI:10.1007/978-3-031-67791-5_4.

Littaye Claire., (2024). *Parole de l'accusé, paroles sur l'accusé: réflexivité et subjectivation* dans *Cahiers de droit*. Vol. 65, n°1.

Littaye Claire. (2023). *Méthode d'analyse par les trajectoires* dans *Cognition et Renseignement, Intellectica* n°78, pp. 107-134.

Mégie Antoine. « C'est ouvert au public ces procès ? », *les secrets d'une scène d'audience au prisme de la lutte contre le terrorisme.* *Rue Descartes*, 2020, 98(2), 64-80.

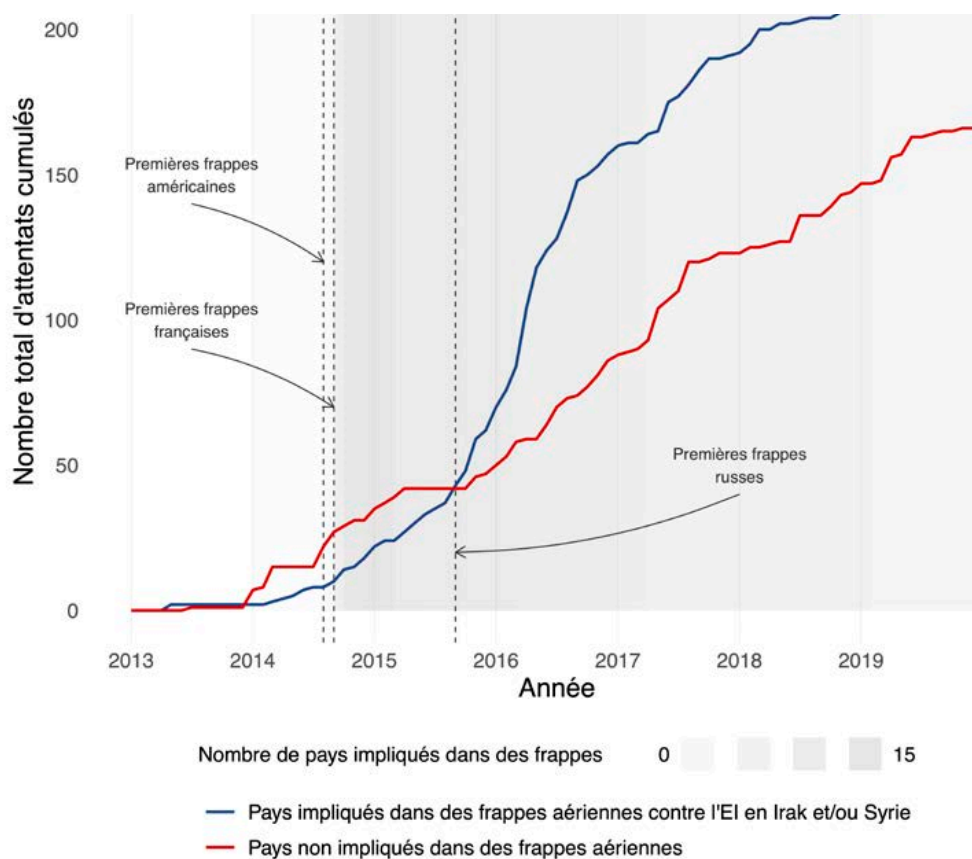
Les ressorts de la radicalité

Pour comprendre la mécanique de l'engagement radical violent, différentes épistémologies offrent plusieurs prismes d'études. Ces éclairages révèlent que les engagements radicaux s'inscrivent dans des dynamiques à l'intersection de contextes politiques, d'environnements sociaux et familiaux, jusqu'au niveau intime et émotionnel de l'individu. S'il n'existe aucun déterminisme dans les trajectoires étudiées, il est essentiel de comprendre que ces différentes variables d'engagement s'articulent les unes aux autres dans les processus d'engagement étudiés.

1- Les contextes nationaux et internationaux

À l'échelle internationale, deux questions structurent le débat : pourquoi la France est-elle visée, et comment les démocraties répondent-elles à la menace ? « *La France est ciblée pour ce qu'elle fait* », pas pour « *ce qu'elle est* », affirme Simon Varaine qui présente son analyse quantitative, réalisée à partir la Global Terrorism Database (GTD) de l'Université du Maryland. Celle-ci bouscule les idées

reçues sur les causes du terrorisme : en comparant les données internationales sur la période 2013-2019, son tableau suggère que les explications culturelles — la France attaquée pour ses valeurs laïques, son droit au blasphème ou sa tolérance aux mœurs — sont statistiquement peu probantes. La corrélation est en revanche nette avec la politique étrangère, selon lui. « *L'implication militaire directe dans les frappes en Irak et en Syrie présente un effet fort et constant sur le risque d'attentats* ». Les données montrent une inversion de tendance claire : avant le début des frappes, les pays non-engagés



subissaient davantage d'attaques, mais dès le lancement des opérations aériennes, la dynamique bascule défavorablement pour les pays interventionnistes. Dans une perspective différente mais complémentaire permettant de mieux comprendre la diversité des réponses judiciaires, Constance Wilhelm-Olympiou constate **l'absence de consensus européen** dans le traitement des ressortissants « *de retour de zone* ». Selon la chercheuse, « *si la menace est globale, la réponse, elle, reste strictement nationale et dispersée* ».

La France se distingue par une politique de « *judiciarisation systématique* » et des peines parmi les plus lourdes d'Europe (10 ans en moyenne). Elle s'appuie massivement sur la qualification d'AMT criminelle (Association de Malfaiteurs Terroriste), un outil balai qui permet de condamner le simple fait d'avoir rejoint un groupe terroriste, même sans preuve d'exactions directes.

À l'inverse, l'Allemagne privilégie les poursuites pour « *crimes de guerre* » ou crimes contre l'humanité, s'appuyant notamment sur la présence de la communauté Yézidi pour recueillir des témoignages. Paradoxalement, cette exigence de preuves spécifiques aboutit à des peines moyennes souvent moins lourdes qu'en France (environ 4 ans et 8 mois).

D'autres pays européens ont opté pour une « *distance stratégique* ». **Le Royaume-Uni** et **le Danemark** refusent largement les rapatriements et pratiquent la « *déchéance de nationalité* », quitte à créer des apatrides de fait, une stratégie qui externalise le risque sécuritaire plutôt que de le traiter judiciairement.

2- Les configurations sociales

En descendant à l'échelle du « *méso-social* », l'engagement apparaît moins comme une rupture que comme une continuité des sociabilités locales.

Le poids des territoires et des familles

Étudiant les quartiers défavorisés bruxellois, Chaïb Benaïssa démontre qu'ils sont marqués par la relégation, « *la justification religieuse est rarement le facteur premier* » de la mobilisation. En réalité, il constate que l'engagement s'ancre d'abord dans une sociabilité de groupe préexistante et une économie de la « *débrouille* », où le djihadisme devient une opportunité parmi d'autres sur le marché de la violence. Plus déterminante encore est l'influence de la fratrie. La radicalisation repose souvent sur une « *économie morale fraternelle* ». Le chercheur décrit des mécanismes de solidarité où l'argent issu de la délinquance d'un frère aîné délinquant finance la famille avec de l'argent sale. Or cet argent sale est rendu licite pour subvenir aux besoins de la famille. Ce précédent facilite le départ du cadet, un jeune en décrochage « *biographiquement disponible* », qui sera activé par un groupe local.

Les logiques économiques

Dans d'autres contextes, l'idéologie disparaît presque totalement. Lydie Christelle Belporo, travaillant sur les sorties de Boko Haram au Cameroun, souligne que pour beaucoup, l'engagement répondait à une rationalité purement matérielle : un « *projet de vie* » ou une stratégie

Les rapatriements : problème global, stratégies locales

Pays	# Revenantes	Stratégie - Revenantes	Durée - peines
France	~ 150	Rapatriement + Poursuites criminelles; le taux de condamnations parmi les plus élevés en Europe, les peines parmi les plus lourdes en Europe	6-17 ans pour les derniers retours (~10 ans)
Allemagne	~ 130	Rapatriement + Poursuites pour crimes internationaux fondamentaux: poursuites surtout à partir de 2018. 80% condamnés	peine moyenne (femmes): 4 ans, 8 mois, 5 jours
Belgique	~ 50	Poursuites, surtout correctionnelles; soutien au terrorisme et AMT, poursuites surtout à partir de 2019. 92% condamnés	6 mois – 5 ans. 1/3 seulement probation
Pays-Bas	~ 41	Peu de rapatriements pour les adultes, retours acceptés, poursuites criminelles; <u>déchéance de nationalité</u> : 19 condamnées, 18 en attente de procès ou en appel. Seulement la moitié des revenantes poursuivies ont été condamnées.	Depuis 2021, 5-6 ans demandés; peine moyenne (femmes): 1 an, 7 mois, 10 jours
Royaume Uni	~ 2	«Strategic distance», <u>déchéance de nationalité</u> – environ 25% (plus de 200 personnes) de ceux qui ont rejoint Daech ont été déçus; seule une revenante a été poursuivie pour terrorisme	6 ans (peine purgée après 3 ans)
Suède, Finlande, Norvège	-	Rapatriement conditionnel, retours non-controlés acceptés. <u>Réinsertion sans procès</u> , sauf une femme en Suède (2021); victimisation implicite	N/A
Danemark	-	<u>Déchéance de nationalité</u> des adultes et des enfants; empêcher les retours des enfants	N/A
États-Unis	~ 2	Soutien pour un rapatriement global, organisation de partage de données (NB: seulement 2 femmes ont été rapatriées et poursuivies)	20 ans et 7 ans
Kazakhstan	~ 500	Rapatriement intégral, camps de désengagement – réhabilitation – réinsertion: Tous les hommes sont arrêtés et jugés; 500 femmes et 90 enfants rapatriés dans une «opération	N/A

La prise en charge des retours de zone : les revenantes ©Constance Wilhelm-Olympiou

opportuniste de survie économique dans une région dévastée. Par conséquent, traiter ces individus comme des fanatiques idéologiques rate souvent la cible, là où des programmes de réinsertion économique seraient plus pertinents (voir partie 4).

3- Les ressorts individuels

Au niveau de l'individu, l'engagement radical ne se réduit pas à une simple adhésion idéologique. Il vient répondre également à des besoins intimes, «colmater» des fragilités ou restaurer une image de soi dégradée.

Acteur et héros de sa propre histoire

Loin du stéréotype du «cerveau lavé», Chloé La-la-Guyard montre que l'engagement procure des «rétributions émotionnelles et symboliques». Pour des individus qui ne se sentent «rien» dans la société, le djihadisme offre la possibilité de devenir «tout» en endossant une «posture héroïque»: celle du défenseur d'une communauté musulmane perçue comme victime d'une «martyrisation globalisée». «Là où j'étais dernier autrefois, demain je serai premier», lui dit un détenu lors d'un des entretiens qu'elle a menés. Cette «inversion du destin» par la promesse du paradis permet de racheter une existence marquée par l'échec scolaire ou la délinquance. Dans cette logique, l'incarcération n'est plus une punition, mais une épreuve qualifiante, vécue comme une «confirmation divine» de la justesse de la voie choisie.

Pour Claire Littaye, la radicalisation fonctionne comme un processus d'«activation». Elle permet au sujet de rompre avec une position subie pour se percevoir enfin comme acteur. Ce besoin d'agir et de se raconter est tel que le procès devient parfois le premier espace où ces individus peuvent verbaliser leur histoire. Elle observe ainsi chez certaines accusées (Attentat de Notre-Dame) un refus de la posture victimaire au profit d'une revendication du statut d'«auteure». S'affilier à l'acte, même manqué, c'est exister.

La radicalité comme soutien psychique

La psychologue clinicienne Mathilde Marey-Semper apporte un éclairage issu de sa pratique clinique. Elle invite à regarder au-delà du signifiant «radicalisation» pour voir la souffrance qu'il masque. Pour elle, l'engagement sert souvent à «colmater une faille psychique» lors de moments d'«errance subjective» tels qu'une dépression, un deuil, ou encore une rupture. Elle distingue également une dynamique genrée. Chez les hommes, souvent marqués par des structures psychotiques ou paranoïaques, le rigorisme religieux opère plutôt comme une «solution» pour tenir debout face à

l'angoisse sexuelle, ou identitaire. Chez les femmes, la radicalisation relève davantage de structure névrotique, l'étiquette de «radicalisée» peut cristalliser une identité de victime dont il devient difficile de se défaire.

Les ressorts affectifs

Mathilde Marey-Semper observe également une différence de structure psychique: là où la radicalisation peut servir de «solution» pour certains hommes, pour «tenir» par exemple face à une psychose, elle répond souvent chez les femmes à une demande affective. Le piège de la prise en charge actuelle est de figer ces femmes dans une identité: en les traitant uniquement comme des «radicalisées», on risque de renforcer leur posture de victime. Pour certaines femmes névrosées, l'étiquette institutionnelle renforce une posture de «victime de la radicalisation». Plus encore, pour certains hommes psychotiques, le discours radical fonctionne selon la chercheuse comme une «solution» ou une «béquille» psychique. Elle cite ainsi l'exemple clinique de Monsieur M.: lorsqu'un médiateur a tenté de «dialectiser» sa foi pour le déradicaliser, il a involontairement brisé sa défense psychique, provoquant un effondrement et un risque immédiat de «passage à l'acte». Pour cet homme, le rigorisme religieux ne fonctionnait pas comme une croyance, mais comme un «appareillage» indispensable face à ses angoisses.

Les violences sexuelles subies par les femmes

L'analyse des trajectoires féminines réalisée par Janna Behel révèle que le traumatisme est un élément au cœur du travail des professionnel·les qui prennent en charge les personnes radicalisées. «Environ trois quarts des femmes suivies ont subi des violences sexuelles avant leur départ, ce qui constitue un facteur de vulnérabilité et d'engagement selon ces professionnel·les», affirme la chercheuse. Cette prévalence imposante interroge sur les ressorts profonds de la radicalité féminine. La chercheuse cite les travaux du sociologue Romain Sèze, qui identifie ces violences antérieures comme un véritable «facteur d'engagement». Pour ces femmes, l'adhésion à une idéologie radicale et le départ vers une zone de guerre peuvent être perçus, paradoxalement, comme une tentative de reprise de contrôle ou de rupture avec un passé de victime. À ce traumatisme initial s'ajoute celui vécu sur place. En zone irako-syrienne, ces femmes ont été exposées à la guerre et ont souvent subi «d'autres violences» (mariages forcés, bombardements, précarité). C'est ce cumul de traumatismes — avant et pendant — qui rend leur prise en charge carcérale particulièrement complexe, la souffrance psychique venant percuter le travail de responsabilisation pénale.

4- Formaliser une trajectoire vers l'engagement dans la radicalisation violente

Loin des modèles linéaires décrivant une progression fatale, les chercheurs et les chercheuses s'accordent pour affirmer que la radicalisation n'est pas un processus inéluctable, mais une trajectoire dynamique et chaotique. Elle se construit au gré de ruptures biographiques, de retours en arrière et de moments de bascule, échappant ainsi à toute lecture déterministe. Une trajectoire qu'ils ou elles formalisent chacun à leur manière.

La définition judiciaire du basculement

Enfin, les ressorts de la radicalité sont aussi ceux que le droit choisit de qualifier comme tels. Si les approches de Simon Varaine et Chaïb Benaïssa insistaient sur le contexte politique et social (sans pour autant les traiter comme des causes directes ou suffisantes)¹, les travaux de Fiona Frattini-Alain, Janna Behel, Sarra Dajean permettent de comprendre comment la radicalité s'articule entre un processus individuel (le continuum) et une qualification institutionnelle (les réponses administratives et judiciaires). Sur le plan pénal, le ressort psychologique ou l'adhésion idéologique est souvent déduit de l'élément matériel, selon Sarra Dajean. La qualification d'Association de Malfaiteurs Terroriste (AMT) permet de sanctionner la volonté de s'associer à un projet, parfois prouvée par de simples actes logistiques ou un départ sur zone, sans nécessairement sonder la profondeur des convictions. Les juridictions commencent toutefois à s'intéresser aux dynamiques internes via des notions comme le « vacillement idéologique » ou la « déconversion lente », davantage au stade du prononcé de la peine.

Les différentes méthodologies de modélisation des trajectoires

L'ensemble des jeunes chercheuses/chercheurs se sont accordés sur l'idée qu'il n'existe pas de linéarité dans la progression vers la radicalisation : au lieu d'une progression par étapes inéluctables, leurs recherches formalisent plutôt des modèles dynamiques, réticulaires ou biographiques, loin des modèles déterministes. La radicalisation n'est pas un « *toboggan* » ou un « *virus* » qui contamine progressivement un individu jusqu'au pas-

sage à l'acte, mais une trajectoire chaotique faite de ruptures, de retours en arrière et de moments de bascule.

Chaïb Benaïssa : la « disponibilité biographique »

Chaïb Benaïssa formalise la non-linéarité par le concept de « *disponibilité biographique* ». Ainsi, la « *disponibilité biographique* » désigne les moments où une trajectoire se retrouve suffisamment dégagée d'attaches concurrentes (emploi stable, formation, responsabilités familiales, obligations quotidiennes) pour qu'une option de rupture devienne pratiquement envisageable. Cette notion n'isole pas une cause : elle permet de décrire quand et comment un engagement violent devient faisable, dans l'articulation entre trajectoire, conjoncture et événements biographiques. Elle s'inscrit ainsi dans un arrière-plan social et institutionnel (conditions de minorisation, relégation, suspicion, cadres de prise en charge), sans réduire l'engagement à ces déterminants.

Claire Littaye : une cartographie en réseau

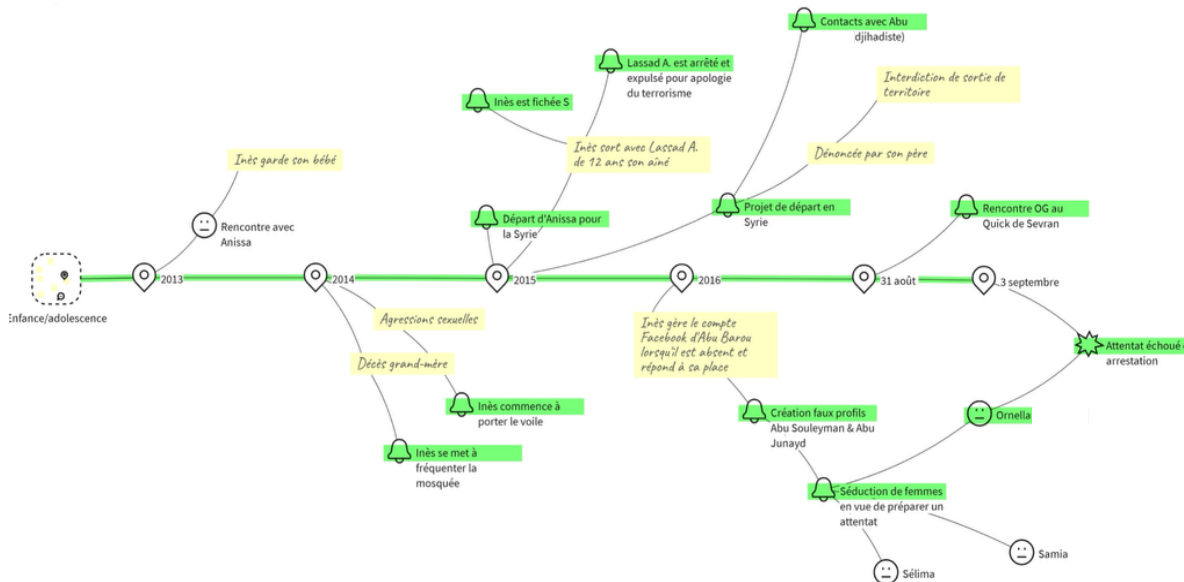
Pour Claire Littaye, la narration chronologique classique ou le récit de vie linéaire est une impasse méthodologique. En analysant les procès, elle constate que les audiences ne suivent pas une ligne droite, mais opèrent des « *allers-retours permanents entre différents épisodes de vie* ». Vouloir lisser ces parcours crée une illusion de cohérence. Pour éviter l'illusion biographique (P.Bourdieu), la chercheuse propose de dépasser la linéarité chronologique et cartographie les événements sous la forme d'un réseau. Il s'agit d'une représentation en réseau (réticulaire) et systémique. Au lieu de tracer une ligne, on décompose et on relie les événements (enfance, ruptures, rencontres) pour visualiser les effets de boucle et de rétroaction. Cette méthode consiste à reconstruire le sens a posteriori à partir d'un « *événement-problème* » (le passage à l'acte) pour identifier les patterns comportementaux qui se répètent dans le temps, sans chercher à prédire l'avenir.

Chloé Lala-Guyard : la frise des bifurcations et la co-construction

Chloé Lala-Guyard conserve l'outil temporel mais le transforme pour saisir les ruptures. Elle mobilise le concept sociologique de « *carrière* » pour montrer que l'engagement n'est pas une fatalité mais plutôt une suite de décisions prises dans des contextes spécifiques. Sa méthode formelle repose sur une frise chronologique jalonnée de « *points de bifurcation* ». Ce ne sont pas de simples étapes, mais des moments de rupture (décès, échec scolaire, discrimination) qui rendent l'individu disponible pour une nouvelle offre idéologique. Fait méthodologique notable, cette représentation graphique est co-construite avec les détenus lors des entretiens. Ce sont eux qui valident les points de bascule lors de sa

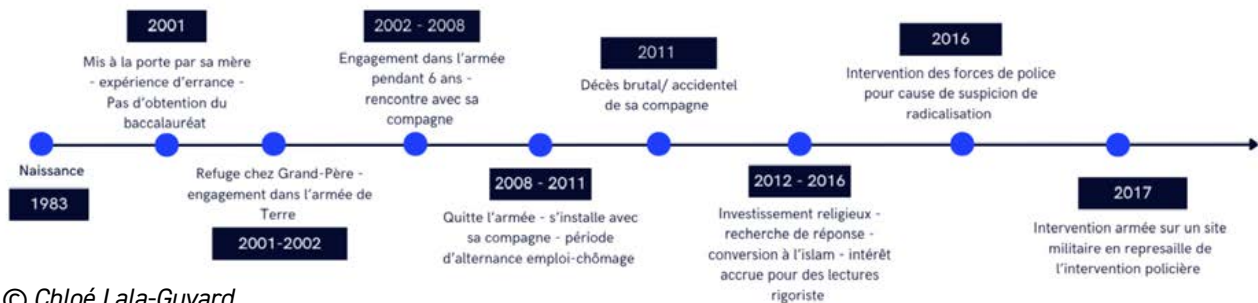
1 - L'analyse de Chaïb Benaïssa se centre sur la manière dont les déterminants politiques et sociaux structurels (condition minoritaire, rapports institutionnels, effets de catégorisation), s'articulent à des trajectoires biographiques, familiales et relationnelles pour produire, ou non, des conditions de faisabilité de l'engagement.

La trajectoire de radicalisation d'I.M.



Synoptique réalisé avec le logiciel Stemic (février 2021) © Claire Littaye

Représentation schématique de la trajectoire d'A.F



© Chloé Lala-Guyard

troisième visite, lui évitant ainsi de plaquer une interprétation extérieure sur leur vécu.

Fiona Frattini-Alain : à partir d'un point 0, le continuum dynamique

Fiona Frattini-Alain revisite les modèles séquentiels, comme celui de la chercheuse Jytte Klausen pour en évacuer le déterminisme. La chercheuse insiste sur le fait que son modèle de continuum n'a aucune vocation prédictive : franchir une étape n'implique pas de passer à la suivante. A noter qu'elle ajoute au modèle une étape de pré-radicalisation qu'elle nomme la « phase 0 » ou phase de pré-radicalisation. Elle définit cette étape

comme un moment de suspension, caractérisé par un sentiment d'injustice ou une introspection intense suite à une rupture biographique (discrimination, échec). C'est à ce carrefour que le chemin bifurque : la chercheuse modélise deux issues possibles : une trajectoire vers des comportements pro-sociaux (militantisme, engagement associatif) ou vers des comportements antisociaux (violence). La radicalité n'est donc qu'une option parmi d'autres dans la résolution d'une crise personnelle.

Témoignage

« Le travail sur la qualification de l'Association de Malfaiteurs Terroriste (AMT) aurait dû être fait depuis longtemps »

Ariel Planeix est anthropologue, chef du pôle faits religieux interculturelité, mission de lutte contre la radicalisation violente (MLRV), Direction de l'administration pénitentiaire. Il est aussi chercheur associé au laboratoire « *Développement et sociétés* » de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.

QUELS SONT LES MOMENTS FORTS QUE VOUS RETENEZ DE CETTE JOURNÉE ?

J'étais heureux de découvrir de nouveaux visages de la recherche sur ces domaines. J'ai entendu des approches disciplinaires lumineuses, portées par des jeunes chercheurs et chercheuses aux recherches prometteuses. Nous avons besoin de ce renouvellement des paradigmes, des terrains et des mobilisations disciplinaires. J'ai également trouvé l'approche très complète. Par exemple, la table ronde des juristes [sur l'approche en droit] était très instructive : elle mobilise de nouveaux terrains, de nouvelles approches avec des directions plurielles. On sent une convergence et une émulation absolument nécessaire.

ÊTES-VOUS SENSIBLE AUX PROBLÉMATIQUES D'ACCÈS AUX DONNÉES ET AU TERRAIN ÉVOQUÉES DURANT LE COLLOQUE ?

C'est une problématique complexe qui existe depuis toujours. J'ai moi-même travaillé sur les archives coloniales qui demeurent inaccessibles pendant 140 ans et que l'on souhaite voir, fut-ce pour comprendre ce qui méritait une telle censure. Les problématiques de sécurité sur des sujets sensibles sont inhérents à la recherche sur un objet sensible et sécuritaire. Un élément de pondération, c'est qu'il y a quand même des techniques d'approche, désormais, il y a des chemins balisés et cela fait partie du « *terrain* » que d'identifier les bons interlocuteurs pour rendre les choses possibles.

EST-CE QUE VOUS TIREZ QUELQUE CHOSE DE CONCRET DE CETTE JOURNÉE POUR VOTRE PRATIQUE PROFESSIONNELLE ?

J'ai trouvé très stimulante la rencontre entre la philosophie et les détenus, notamment les TIS [terroristes islamistes], avec des références mobilisées qui étaient censées ne pas pouvoir se rencontrer du tout. Je suis assez stupéfait par le fait que ça ait si bien marché ! J'ai également compris, étant arrivé en cours de route, qu'une jeune chercheuse démarrait un travail sur la qualification de l'AMT [Association de Malfaiteurs Terroriste], qui pourrait s'avérer très utile.

CE COLLOQUE OUVRE-T-IL VERS D'AUTRES CHAMPS DE RÉFLEXION POUR VOUS ?

Oui, [Il y a des trajectoires parallèles dans la pensée institutionnelle de l'encadrement des violences extrêmes] par exemple, pour la mobilisation de l'outil Désarmement, Démobilisation, Réintégration (DDR), utilisé pour des cas de désengagement de violences extrêmes, d'enfants soldats en contexte de guerres civiles, un cran au-dessus de ce que nous avons à gérer, mais qui peuvent nous inspirer pour repenser la prise en charge des terroristes.

QUE PENSEZ-VOUS DE L'ACTION DU COSPRAD POUR LIER LA CONNAISSANCE, LA RECHERCHE ET LA DÉCISION PUBLIQUE ?

Je suis à la fois chercheur et institutionnel. Je suis donc un soutien inconditionnel du COSPRAD et je plaide depuis longtemps en faveur de la rencontre entre recherche et institution.

Idées fortes

- Le contexte géopolitique et national avec notamment l'interventionnisme militaire des états victimes de terrorisme explique pour une part des logiques d'engagement violents.
- Il n'existe ni linéarité ni déterminisme dans les trajectoires des terroristes.
- La radicalisation s'inscrit dans des configurations affectives, émotionnelles et économiques singulières.
- Le psychisme d'un individu est à prendre en compte dans les trajectoires comme dans la prise en charge post-acte.

Pour aller plus loin :

Alix, J. & Cahn, O. (2017). *Mutations de l'antiterrorisme et émergence d'un droit répressif de la sécurité nationale*. Revue de science criminelle et de droit pénal comparé, 4, 845-868.

Ginolin, O. (2023). *De la judiciarisation à la réintégration sociale des Françaises impliquées dans les filières djihadistes: perception mouvante entre victimisation et données criminologiques*. Cahiers de la sécurité et de la justice, (2), 56-66.

GIP - Besnier C., Mégie A., Salas D. & Weill S., *Les filières jihadistes en procès. Approche ethnographique des audiences criminelles et correctionnelles* (2017-2019), Institut Robert Badinter, 2020.

Marey-Semper Mathilde. *L'errance subjective: un terreau fertile aux radicalités contemporaines*. In: Cliniques méditerranéennes, No 116.)

Sèze Romain. *Se sacrifier pour la cause. Trajectoires des femmes djihadistes*. CNRS Éditions, 2024.

Marey-Semper, M., *La question de la « déradicalisation » : approche psychodynamique*, In : Le Journal des psychologues, No 401, 2022.

Marey-Semper, M., *Le cas Agathe : quelques réflexions autour du rapport entre lien social et religion aujourd'hui à partir d'un cas de radicalisation*, In : Lamote, T. (dir.), *La féroce ignorance*. Religion, Radicalisation, Mouvements d'émancipation 1, Paris, Archives Karéline, 2022.

Marey-Semper, M., *La croyance au-delà du réel*, La Revue Lacanienne, N°23, Paris, Erès, 2022.

Le genre à l'épreuve de la radicalité

Longtemps angle mort de la justice antiterroriste, les femmes sont en effet passées du statut d'invisibles à celui de menaces sécuritaires majeures. Pourtant, au cœur de ce basculement, les stéréotypes de genre continuent de jouer un rôle central, en impactant consciemment ou inconsciemment la compréhension de leur trajectoire terroriste, ainsi que leurs traitements judiciaire et pénitentiaire.

1- D'invisibles à terroristes

L'histoire du traitement des femmes djihadistes en France est marquée par trois phases distinctes, identifiées par Constance Wilhelm-Olympiou.

De 2013 et 2015, les femmes revenant de zone irakosyrienne sont invisibles, «*considérées plutôt comme des victimes*», affirme la chercheuse. Elles ne sont tout simplement pas traitées comme des sujets judiciaires. Pourquoi ? Car l'institution fonctionne alors sur un biais tenace : «*La nature féminine est considérée comme non-violente, maternelle, passive. On considérerait alors qu'elles ne pouvaient avoir rejoint ces groupes que sous la contrainte ou par naïveté*».

Le basculement s'opère en 2016 avec l'attentat raté de Notre-Dame, impliquant un commando féminin. Cet événement marque l'entrée dans une phase de «*réactivité*» de l'État français et de ses institutions qui réalisent que la violence terroriste n'est pas un monopole masculin et que les femmes pouvaient être aussi «*des agents de violence*».

Depuis 2023, nous assistons à une homogénéisation de la réponse pénale. La justice a durci le ton, et les femmes sont traitées comme «*plus que des victimes, pas tout à fait des combattantes*», même si cela ne reflète pas toujours la réalité de leur rôle sur zone. Elles sont également désormais jugées à un niveau de sévérité comparable à celui des hommes, avec des peines moyennes de dix ans pour AMT. Pour la chercheuse, il apparaît important de déconstruire l'idée selon laquelle les ressorts de l'engagement féminin seraient par nature distincts de ceux des hommes.

De son côté, Janna Behel cite l'ouvrage «*Penser la violence des femmes*» de Coline Cardi et Geneviève Pruvost pour développer le concept de «*déni d'antériorité*» soit la tendance récurrente à occulter la capacité des

femmes à exercer une violence autonome, comme le fait le traitement institutionnel actuel : «*l'analyse de la violence féminine mobilise « presque systématiquement la vie intime, la sexualité ou des fragilités supposées [...] alors même que ces dimensions ne sont jamais sollicitées pour les hommes, dont les engagements sont considérées plus politiques*», souligne la chercheuse.

2- La mère : monstre, déviante ou victime

Constance Wilhelm-Olympiou montre en particulier combien le traitement judiciaire reste profondément genré. Elle constate au travers de l'étude de leurs procès ou d'entretiens avec des enquêteurs que la justice mobilise en effet des registres spécifiques pour condamner ces femmes, criminalisant ce qui relève traditionnellement de la sphère privée. Au tribunal, les femmes sont enfermées dans des figures archétypales, un triptyque évoqué lors des échanges : la mère, le monstre ou la déviante sexuelle.

« Le djihad du ventre »

Puisque la majorité des femmes n'ont pas combattu les armes à la main, l'accusation se déplace vers leurs rôles domestiques. «*La justice criminalise leurs actes domestiques (soutien au mari, éducation des enfants, tenue du foyer), qualifiés de soutien logistique au terrorisme*». Janna Behel cite «*une expression des professionnels de l'antiterrorisme*» pour décrire cette division du travail terroriste : «*Les hommes font le djihad par les armes et les femmes vont faire ce qu'ils appellent le «djihad du ventre»*». Cette formule résume la vision d'une «*complémentarité des rôles sur zone*» : l'homme est au front pendant que la femme est assignée à la maison pour «*soutenir son époux dans le combat*» et «*éduquer les enfants selon les principes*». Pour Constance

Wilhelm-Olympiou, c'est précisément cette assignation qui catégorise les femmes au tribunal pour les condamner comme terroristes alors qu'elles n'ont pas combattu, la justice opère une « *criminalisation de la domestique* », en attribuant « *des intentions terroristes dans ces actes domestiques* ».

Le statut de mère

Janna Behel analyse que les femmes sont quasi systématiquement poursuivies pour « *soustraction aux obligations parentales* ». On leur signifie qu'elles ont mis en danger leurs enfants, alors même que cette charge est souvent oubliée pour les pères lorsqu'ils sont jugés seuls. La chercheuse raconte un procès où, pour un couple jugé ensemble, « *toutes les questions sur comment allaient les enfants [...] ont été posées à la mère, laissant le père à l'écart de ces enjeux, alors même qu'il a été interrogé en premier* ». Les mères qui ont transgressé la norme maternelle en emmenant leurs enfants en zone de guerre sont mêmes perçues comme des « *monstres* ».

Il existe une « *fixation sur la vie sexuelle des femmes lors des procès* », jugée soit excessive, soit insuffisante, révélant un jugement moral sur ce que devrait être une « *bonne mère* ». Leur sexualité est scrutée à la loupe, jugée déviante si elle est trop libre ou trop soumise, une obsession qu'on ne retrouve pas pour les hommes. Le statut de mère peut aussi se retourner à l'avantage des accusées qui l'utilise comme une stratégie de défense, se positionnant comme des victimes obligées de suivre leur mari ou comme des « *mères apaisées* » pour atténuer leur responsabilité et obtenir des peines moins lourdes.

L'enfant : entre victime et menace

Les travaux d'Élodie Cartier mettent en lumière le statut juridique paradoxal des mineurs de retour de zone irako-syrienne. En se plaçant au croisement du droit privé et du droit public, elle montre que l'institution traite ces enfants selon une double logique contradictoire : la protection et la suspicion. D'un point de vue civil (droit privé), l'enfant est d'abord défini comme une victime. Ayant subi l'endoctrinement parental, la guerre ou l'enrôlement forcé, — on parle des « *lionceaux du califat* » —, il est juridiquement considéré comme « *en danger* ». Ce statut justifie sa protection immédiate, son placement et son suivi éducatif par les services de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Mais simultanément, le droit administratif (droit public) le saisit comme une menace potentielle. L'État craint qu'il ne devienne un « *vecteur de radicalité* » à l'avenir. Cette méfiance justifie l'application de mesures de police administrative, notamment le fichage et la surveillance, transformant ainsi la victime d'hier en

suspect de demain. Élodie Cartier souligne enfin la difficulté d'objectiver ces trajectoires. Se heurtant à l'inaccessibilité des données, elle s'est alors tournée vers les professionnels de la justice (magistrats, avocats) en les interrogeant pour comprendre comment l'institution gère la prise en charge de l'enfant.

3- Les mères comme levier stratégique de réintégration

Si la France tend à criminaliser la figure maternelle dans le contexte terroriste, d'autres terrains montrent qu'elle peut être au contraire une ressource décisive pour la sortie de la violence. C'est ce que démontrent notamment les travaux de Lydie Belporo sur Boko Haram au Cameroun. Là où les dispositifs onusiens formels de sécurité (DDR - Désarmement, Démobilisation, Réintégration) montraient leurs limites, les autorités locales ont dû s'appuyer sur des solutions endogènes. Sur les conseils d'un leader communautaire, la stratégie a consisté à « *s'adresser aux mères* ».

Ces femmes, véritables « *figures de l'ombre* » ou « *actrices intermédiaires* », ont réussi là où l'État échouait. En mobilisant leur lien filial, elles ont pu négocier le retour de leurs enfants partis rejoindre le groupe terroriste, facilitant ainsi la reddition de centaines de jeunes combattants.

Cet exemple souligne qu'au-delà de la réponse strictement pénale et sécuritaire, les rôles de genre, lorsqu'ils sont compris et mobilisés stratégiquement, peuvent aussi devenir des leviers puissants de désengagement.

Idées fortes

- Le traitement judiciaire des femmes a considérablement évolué en 10 ans, de leur absence totale à leur condamnation à des peines lourdes pour AMT aujourd'hui.
- Des stéréotypes de genre persistent qui impliquent une différenciation dans les enquêtes et les jugements entre femmes et hommes.
- Des mères, a contrario, peuvent être instrumentalisées à bon escient par la sphère institutionnelle dans une démarche de justice restaurative.

Pour aller plus loin :

Baranger T., Eliacheff C. *Les enfants de retour de la zone irako-syrienne, un défi pour la société*, Le débat, 2019/3, n° 205, p. 153-162.

Cardi Coline, Pruvost Geneviève (dir.), *Penser la violence des femmes*, Paris, La Découverte, 2012, pp. 330-340.

Cartier Elodie. *La (ré)intégration des enfants de retour de la zone irako-syrienne : principaux enjeux juridiques*, Cahiers de la sécurité et de la justice, 2023/2, n° 58, p. 47-55.

Circulaire n° CRIM/2018-7-GI de la garde des Sceaux du 8 juin 2018 relative au suivi des mineurs à leur retour de zones d'opérations de groupements terroristes (notamment la zone irako-syrienne).

Casutt Géraldine. *Quand le djihadiste est une femme*, Inflexions, Armée de terre, 2018/2, n°38, pp. 87-96.

Joberg Laura, Gentry Caron, *Mothers, Monsters, Whores: Women's Violence in Global Politics*, London: Zed Books, 2007.

Conseil National des Barreaux. Rapport sur la situation des enfants français détenus en Syrie et leur prise en charge en France, Commission Libertés et droits de l'Homme, Assemblée générale du 17 mai 2024.

Conseil d'État. Section du Contentieux, 8 juillet 2024, n° 474151. Décret n° 2023-255 du 6 avril 2023 autorisant la création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la prise en charge des mineurs de retour de zones d'opérations de groupements terroristes (MRZOGT).

Défenseur des Droits. Décision 2024-062 du 15 avril 2024 relative aux observations devant le Conseil d'État sur la légalité du décret n° 2023-255 du 6 avril 2023 autorisant la création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la prise en charge des mineurs de retour des zones d'opérations de groupements terroristes (MRZOGT).

Gervasoni V. *Vivre en France après Daech : la prise en charge des enfants rapatriés de la zone irako-syrienne, entre sécurité et bienveillance*, Rapport individuel d'expertise, Institut national du service public (INSP), juillet 2023.

Instruction interministérielle n° 5995/SG du Premier Ministre du 23 février 2018 relative à la prise en charge des mineurs à leur retour de zones d'opérations de groupements terroristes (notamment la zone irako-syrienne).

Rapatrifier, juger, prévenir et sortir de la radicalisation

A l'échelle européenne, les pays adoptent des stratégies de rapatriement divergentes. La France se singularise par une réponse judiciaire et une prise en charge carcérale spécifiques. Sur le terrain, les acteurs de la prévention font face à des injonctions contradictoires entre mission éducative et impératifs sécuritaires. Quant aux processus de sortie de la violence, ils nécessitent des approches plurielles, de la médiation philosophique à l'analyse clinique, jusqu'aux dynamiques de survie observées au Cameroun face à Boko Haram.

1- Gestion des « retours » : des réponses européennes divergentes

L'analyse comparée de Constance Wilhelm-Olympiou des réponses des États européens sur le retour de « zones » et la prise en charge de leurs ressortissants, révèle un paysage contrasté, marqué par une absence de partage d'informations entre eux. *« On assiste à un manque de cohérence au niveau européen entre ces approches stratégiques ou judiciaires. »*

La « strategic distance » anglo-saxonne

Contrairement à la France, le Royaume-Uni et le Danemark ont opté pour une stratégie de « *strategic distance* », consistant à refuser de rapatrier leurs ressortissants. Les Britanniques privilégient la déchéance de nationalité qui relève plutôt du droit administratif, ce qui permet d'impliquer une culpabilité pénale sans satisfaire à la charge de la preuve ou à un procès pénal. Constance Wilhelm-Olympiou souligne la brutalité de cette approche qui aboutit à la « *création d'apatrides de fait* », une pratique pourtant contestable en droit international. Cette politique va jusqu'à des situations extrêmes où le Royaume-Uni rapatrie des orphelins des camps. *« Ces enfants sont proposés à l'adoption sans que leur origine soit divulguée ».*

La voie juridique allemande

L'Allemagne a choisi une autre voie judiciaire. S'appuyant sur la présence d'une forte communauté Yézidi sur son sol, la justice allemande parvient à qualifier précisément les faits, en jugeant les revenantes pour crimes de guerre ou crimes contre l'humanité, et non pas

seulement pour terrorisme. Paradoxalement, cette exigence de la preuve aboutit à des peines moins lourdes qu'en France, avec une moyenne de 4 ans et 8 mois d'emprisonnement.

France : le choix de la judiciarisation systématique

La France fait figure d'exception par sa sévérité. *« Le taux de condamnation est parmi les plus élevés en Europe et les peines parmi les plus lourdes »*, indique Constance Wilhelm-Olympiou. Après avoir longtemps hésité, le pays a opéré un rapatriement tardif mais massif, suivi d'une judiciarisation systématique. En mobilisant l'infraction d'Association de Malfaiteurs Terroriste (AMT) criminelle, la justice française condamne lourdement les femmes qui écopent de *« peines moyennes de 10 ans »*. Il s'agit d'une réinterprétation politique et pénale des actes sur zone, en attribuant une intention terroriste à la participation des femmes au « *projet civilisationnel* » de Daech par leurs actes dans la sphère domestique.

2- Quitter un groupe terroriste : l'exemple de Boko Haram

S'appuyant sur une enquête de terrain menée au Cameroun entre 2020 et 2022, les recherches de Lydie Belporo démontrent que quitter le groupe terroriste Boko Haram constitue une épreuve physique et psychologique d'une extrême dangerosité. *« Il faut déjouer la sécurité du groupe (Boko Haram exécute les déserteurs), marcher des jours, parfois avec des enfants »*, déclare la chercheuse. En réalité, les trajectoires de retour sont plurielles, oscillant entre conviction, contrainte et opportunisme. Face à cela, des dispositifs internationaux standardisés, comme le programme Désarmer, Démobiliser, Réintégrer (DDR)

de l'ONU sont difficiles à appliquer au cas de Boko Haram. «*Sur le terrain, l'objectif de ré-inversion des valeurs est difficile à mesurer*». La chercheuse invite donc les institutions à ne pas calquer mécaniquement la notion de «*déradicalisation*» sur des trajectoires individuelles hétérogènes, mais à intégrer des cadrages et instruments incluant une compréhension plus fine des parcours de dissociation et de désengagement de la violence. Il s'agit d'appréhender l'arrêt effectif des comportements associés à la violence selon trois niveaux (primaire, secondaire et tertiaire), modulés en fonction de l'intensité de l'implication des sujets. Lydie Belporo propose ainsi de repenser les dispositifs de sécurité internationaux standardisés, notamment ceux de type DDR onusien, afin de privilégier des stratégies de réintégration attentives aux rapports de force locaux et aux inégalités structurelles propres aux contextes d'intervention.

3- Quand la maternité entrave le désengagement

Alors que les quartiers dédiés (QER/QPR) existent depuis 2016 pour les hommes, les structures pour femmes n'ont ouvert que très tardivement (2022 pour le premier QER à Fresnes), créant un décalage préjudiciable dans la qualité et la méthode de la prise en charge. Cette prise en charge représente désormais 27% des TIS, et se heurte à des obstacles spécifiques que l'institution peine à surmonter, comme l'explique en particulier Janna Behel. Pour ces femmes, l'incarcération est en effet synonyme de séparation brutale avec leurs enfants. Cette préoccupation devient tellement centrale pour ces femmes qu'elle «*envahit les échanges*» et «*pollue le travail de désengagement*» selon les expressions utilisées par certains acteurs de leur prise en charge. Focalisées sur cette perte et l'espoir de retrouver leurs droits parentaux, elles sont souvent incapables d'entrer dans le travail d'introspection sur leur idéologie ou leurs actes attendu par l'institution.

4- Des acteurs de terrain en première ligne

Au-delà des murs de la prison, la prévention de la radicalisation repose d'abord sur les acteurs de première ligne : enseignants, éducateurs et travailleurs sociaux.

Les «*street-level bureaucrats*»

Élie-Louis Tourny décrit le «*malentendu profond*» qui paralyse souvent ces professionnels, «*garants des valeurs de la République*», qu'il nomme les «*street-level bureaucrats*» (bureaucrates de terrain). Ils sont pris en étau dans une injonction contradictoire : l'État leur demande d'endosser «*un rôle sécuritaire de détection et de signalement*» tout en maintenant leur mission historique d'«*éducation et d'accompagnement*». Pour eux, la logique sécuritaire est souvent vécue comme une trahison de leur éthique professionnelle. Convain-

cus qu'une «*réponse strictement sécuritaire ne saurait être efficace*» pour traiter des détresses humaines, ils craignent de briser le lien de confiance indispensable avec les jeunes vulnérables. En résistance, ils ne signalent souvent que les cas les plus critiques, créant ainsi une «*zone grise*» dans la prévention.

L'intranquillité des enseignants

L'Éducation nationale recourt régulièrement aux signalements. Une inspectrice d'Académie tient à rappeler (depuis la salle) la violence du terrain scolaire. «*Depuis l'assassinat de Samuel Paty, la profession vit dans une "réelle intranquillité"*» témoigne-t-elle. Elle souligne que des cris comme «*Allah Akbar*», dans un établissement scolaire meurtri (comme à Arras ou à Conflans), ne peuvent être pris à la légère. Le signalement devient alors un impératif de protection face à des menaces parfois explicites, illustrées par cet exemple entendu par des enseignants : «*On fera la minute de silence pour Dominique Bernard, mais pas pour Samuel Paty, parce que lui, il l'avait cherché*».

5- Restaurer la capacité de penser ?

Des voies alternatives sont explorées pour «*réintroduire du tiers*» et casser «*le face-à-face mortifère*» entre les personnes radicalisées et l'institution.

Une médiation par la philosophie

C'est dans cette optique que Charlotte Galland a mené une expérience singulière au sein de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, en proposant des ateliers intitulés «*Philosopher à partir de nos cinq sens*» en détention ordinaire où elle a été amenée à voir des détenus lui ayant dit être classés «*TIS*» («*terroriste islamiste*») ou «*RAD*» (ou «*droit commun susceptible de radicalisation*»). La chercheuse s'attache à instaurer un espace neutre pour sortir de la «*logique guerrière*» qui sature selon elle les échanges en milieu carcéral. Sa méthode repose sur une médiation originale : elle démarre ses ateliers en jouant du violon. «*J'utilise le silence musical pour essayer d'apaiser les corps et créer ce que j'appelle une situation d'énonciation idéale, où la pensée peut éventuellement se remettre en mouvement*», explicite-t-elle.

L'enjeu de cette démarche n'est pas de viser une «*déradicalisation*» frontale, mais de restaurer chez le détenu une capacité de penser par lui-même. L'efficacité de ce tiers philosophique s'est illustrée de façon tangible par certaines fiches de restitution volontaires des détenus en fin de cycle, l'un d'eux soulignant notamment, que le cœur et l'esprit peuvent être victimes de «*préjugés, d'aveuglements et d'a priori infondés*». Cette expérience démontre que la réintroduction du doute intellectuel constitue un levier précieux pour

Témoignage

« Transformer les connaissances en pratiques »

Carlotta Gracci est chargée de mission sur l'axe « Vivre ensemble en République au service de la formation de l'École Nationale de Protection Judiciaire de la Jeunesse (ENPJJ), » l'une des quatre écoles du ministère de la Justice, au même titre que l'École Nationale de la Magistrature (ENM).

QUE RETENEZ-VOUS DE CETTE JOURNÉE ?

Carlotta Gracci : Je suis ravie de voir autant de recherches aussi diverses sur ces questions. Je travaille avec les formateurs de l'ENPJJ et la Référente Laïcité Citoyenneté dans un groupe de travail transversal qui inclut la prévention de la radicalisation. C'est indispensable de pouvoir repérer des nouveaux chercheurs qui pourraient intervenir lors de nos actions de formation et d'actualiser nos approches. Ce qui m'a frappée aujourd'hui, c'est de voir les outils de réflexion et des concepts qui peuvent passer d'un champ à l'autre : de la connaissance universitaire à la pratique de terrain.

EST-CE L'IDÉE DE TRADUIRE LA CONNAISSANCE EN PRATIQUE ?

Carlotta Gracci : Oui... On peut même aller plus loin puisque les outils de connaissance sont aussi des outils de pratique ! L'idée est que la formation professionnelle puisse devenir l'espace où l'on forge un langage commun ; se nourrir mutuellement. On retrouve d'ailleurs les catégories de pensée de la recherche fondamentale dans la prise en charge des jeunes et des familles, et certaines intentions sont similaires : l'évaluation des trajectoires, la compréhension fine des phénomènes d'engagement, de désengagement... Ce qui m'a beaucoup marquée aujourd'hui, c'est de constater à quel point le sujet de la radicalisation ne peut jamais être pensé par une seule discipline. C'est le croisement des regards des chercheurs qui rend les échanges intéressants. C'est exactement la même chose

sur le terrain : plusieurs métiers sont convoqués (éducateurs, psychologues, assistants sociaux, cadres) et chacun apporte son appréhension du phénomène dans un échange pluridisciplinaire, à partir de son regard et de sa place dans l'équipe.

LES PROFESSIONNELS SONT-ILS EN DEMANDE DE CES APPORTS ? LEURS ATTENTES ONT-ELLES ÉVOLUÉ ?

Carlotta Gracci : Oui, dans les demandes récentes, on retrouve un besoin de comprendre les phénomènes des « radicalités » au sens large, c'est-à-dire de sortir du prisme uniquement djihadiste et prendre en compte toutes les formes d'extrémismes violents à caractère idéologique, les hybridations et les porosités. Mais ce que je vois toujours comme incontournable chez les professionnels en formation, c'est la nécessité de travailler d'abord sur leurs propres représentations. C'est d'ailleurs ce que doivent faire les chercheurs aussi : sortir de leurs a priori. Avant d'aborder les connaissances et d'en construire de nouvelles, il faut laisser un espace pour que le professionnel se positionne : « *Comment je me situe par rapport à ces notions ?* ». On a passé des années à définir la portée de la « radicalisation » et à s'y confronter, maintenant on va passer des années à définir la portée de la « radicalité » ... On peut dire que l'on recommence le cycle !

COMMENT SE PASSE LA CONCEPTION DE VOS PROGRAMMES DE FORMATION ? C'EST VOUS QUI CRÉEZ LES CONTENUS ?

Carlotta Gracci : C'est un processus d'élaboration collectif, toute l'institution est engagée dans un travail de recueil de besoins, que l'Ecole traduit en actions de formation. L'ENPJJ élabore la formation initiale des agents, et propose un catalogue de formation continue annuel. Dans les Pôles Territoriaux situés dans chaque région métropolitaine et dans les missions ultramarines, vous trouverez des formations phares sur la radicalisation et l'action éducative, sur les enfants de retour de zones d'opérations terroristes (les « revenants »), mais aussi sur la lutte contre les discriminations, la promotion de la citoyenneté ou la laïcité, pour travailler plus largement sur la prévention primaire. Les formations continues de l'ENPJJ sont d'ailleurs ouvertes à tous les agents œuvrant dans le champ de l'éducation et de la protection de l'enfance.

amorcer un processus de désengagement. Ariel Planeix (voir interview page 16) salue l'intérêt de cette approche. « Elle fait écho à d'autres approches en cours mais dans d'autres espaces (QPR, PPRVD¹ en détention ordinaire), précise-t-il de la salle. Il rappelle cependant que l'accès aux personnes placées sous main de justice et la mise en place de ces ateliers sont aussi soumis à des enjeux sécuritaires : pour rappel, les

attaques de M. Chiolo ou de B. Taghi participent de la mise en place de contraintes à la fois propres au milieu pénitentiaire et au risque propre aux détenus terroristes.

1 - Programme de prévention de la radicalisation violente, le "D" relevant de l'islamologie et du développement de l'esprit critique par la mobilisation d'universitaires, sur de très nombreux sujets.

Idées fortes

- Il existe différentes réponses européennes en matière de prise en charge des personnes radicalisées, la France appliquant une judiciarisation systématique et appliquant des peines parmi les plus sévères d'Europe.
- Les professionnels de la prise en charge sur le terrain sont tiraillés entre leur mission éducative et l'injonction sécuritaire au signalement.
- L'école française est en première ligne : face à l'« intranquillité » permanente depuis l'attentat contre Samuel Paty, comment utiliser le dispositif du « signalement » ?
- Des initiatives singulières tentent des remédiations au cœur des prisons qui consistent à restaurer la capacité de penser des individus par eux-mêmes.

Pour aller plus loin :

Balibar Étienne. *Libre parole*, Éditions Galilée, Paris, 2018.

Gutierrez-Privat José. *La raison derrière les barreaux : la radicalisation en question*, Grasset, Paris, 2024.

Philocité. *Philosopher par le dialogue. Quatre méthodes*, Vrin, Paris, 2020.

Spector Céline. *Éloge de l'injustice : la philosophie face à la déraison*, Seuil, Paris, 2016.

Vollaire Christiane. *Pour une philosophie de terrain*, Creaphis Éditions, Saint-Étienne, 2017.

Belporo, Lydie-Christelle. (2025). *Flat-Pack Reintegration? National Ownership, Promises and Flaws in Cameroon's Disarmament and Demobilization Program for Ex-Boko Haram Combatants*. *International Journal for Crime, Justice and Social Democracy*, 14(2), 107-119. <https://doi.org/10.5204/ijcsd.3939>

Belporo Lydie-Christelle. (2025). « Adressez-vous à leurs mères et laissez tomber la justice ! » *Les reconfigurations des acteurs et pratiques dans la prévention de l'extrémisme violent à l'aune du programme de DDR au Cameroun*. *Criminologie*, 58(1). <https://doi.org/10.7202/1117824ar>

Belporo Lydie-Christelle. (2022). *Retour des combattants terroristes étrangers : un examen des enjeux en matière de radicalisation dans le contexte judiciaire et carcéral au Canada et en France*. *Les Chroniques du CIRAP, ÉNAP*. Belporo, L. C., Morin, D., &

Arvais, O., Guidère, M., Belporo, L. C., Bérubé, M., Chamsine, C., & Mahhou, M. A. (2022). *The Ideological Indoctrination through ISIS Textbooks*. *Studies in Conflict & Terrorism*, 48(5), 505-527. <https://doi.org/10.1080/1057610X.2022.2106778>

Bencherif, A. (2022). *Étude transversale sur la prévention et l'extrémisme violent dans l'espace francophone*. Chaire UNESCO en prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation. https://chaireunesco-prev.ca/wp-content/uploads/2022/04/UNESCO-PREV_EspaceFranco_RapportFinal.pdf.

Conclusion

« Construire une communauté scientifique autour du COSPRAD »

Antoine Mégie, coordinateur du COSPRAD, et Françoise Paillous, secrétaire générale, saluent l'engagement des jeunes chercheuses et chercheurs présents, soulignant la grande qualité des travaux présentés et la richesse des échanges. Au-delà du bilan de ce colloque qui a rassemblé 13 jeunes docteurs et doctorants sélectionnés parmi 36 candidates et candidats, l'ambition affichée est la consolidation, avec cette jeune recherche, d'une véritable communauté scientifique autour du COSPRAD. L'objectif est de pérenniser cette dynamique pour l'élargir progressivement lors des prochaines éditions et assurer la continuité du dialogue entre la recherche et l'action publique.

Sur le plan scientifique, Antoine Mégie réaffirme la nécessité d'une approche pluridisciplinaire permettant d'appréhender la radicalisation non pas uniquement dans sa dimension exceptionnelle, mais comme un phénomène social inscrit dans nos sociétés contemporaines. Il conclut sur l'importance d'articuler l'analyse de l'espace numérique — lieu stratégique de discours et de désinformation — avec celle de l'espace social et des trajectoires de vie, refusant de considérer ces sphères comme des entités distinctes.

Rejoignez la communauté COSPRAD sur LinkedIn [>>>](#)

Visionnez ou revisionnez les capsules vidéo du COSPRAD [>>>](#)

Rédaction : Sophie Dotaro, Amphibecom, avec le concours de Françoise Paillous, secrétaire générale du COSPRAD et Antoine Mégie, coordinateur scientifique du COSPRAD.

Conception graphique : commevisuels.com

Les figures présentées sont celles utilisées par les chercheuses/chercheurs lors de la journée. Elles sont leur ©propriété : toute utilisation ou reproduction doit être soumise à leur approbation.

© CNRS/COSPRAD - Synthèse achevée et publiée en mars 2026

COSPRAD
CONSEIL SCIENTIFIQUE
SUR LES PROCESSUS
DE RADICALISATION